AR Prefecture
016-211601836-20260428-25_2026-DE
Reçu le 29/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Charente
Commune de Lésignac-Durand

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 11
Quorum : 6 (CGCT, art L. 2121-17)
Présents : 11

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 19h00, le conseil municipal de la commune de LÉSIGNAC-DURAND, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence du maire, Monsieur Armand AGOSTINELLI.
Date de la convocation : 14 avril 2026.
Date de l'affichage en mairie : 14 avril 2026.

Etaient présents : Armand AGOSTINELLI, Valérie VILLELÉGIER, Julien THIBAUD, Brigitte BRANDY, Joël BEAULIEU, Justine MARZACK, Alexis MICHALLEK, Katharina VAN DER VELDEN, Vincent VAN DER VELDEN, François CHARLETOUX, Pascal DUTEIL.

Secrétaire de séance (CGCT, art. 2121-15) : Monsieur Alexis MICHALLEK

Délibération n° 25_2026 : projet de la Contie - déclaration sans suite

Monsieur le Maire expose au conseil que :

- En décembre 2025, un appel d'offres fut lancé (hors CAO) en vue d'aménager une salle de réception au lieu-dit "la Contie", fixant au 14 janvier 2026 la date limite de réception des offres et la durée des travaux à 8 mois.
- Le maire sortant fit inscrire en report du CFU 2025 les sommes de 386.247,34 € (ligne 214 "REHABILITATION LA CONTIE EN SALLE POLYVALENTE") et de 290.000 € (article 1641 "Emprunts en euros").
- Le 9 avril 2026, le comptable public rejeta ces reports, ajoutant que ceux-ci "généraient une affectation des résultats pénalisant la commune dans sa préparation budgétaire et compromettaient l'équilibre de sa section de fonctionnement".

Sur ce,

- Vu les articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du code de la commande publique.
- Considérant que le budget alloué au projet, soit 386.247 €, est inadapté au montant cumulé des neuf offres reçues sur les dix lots du marché, de l'estimation du lot n° 2 "gros œuvre" infructueux et autres postes à inclure, soit 750.717 € :

Objet	TTC
Lot 1 VRD	128518
Lot 2 Gros œuvre (estimation DumasDelage du 29/10/2024)	132996
Lot 3 Serrurerie	44400
Lot 4 Menuiserie extérieure	69654
Lot 5 Plaque de plâtre - isolation	33228
Lot 6 Menuiserie intérieure	19867
Lot 7 Revêtement - carrelage - faïence	52688
Lot 8 Peinture	18695
Lot 9 Plomberie - CVC	73756
Lot 10 Electricité	52793
Avenants et variations prévisibles en cours d'exécution (5%)	31330
Maîtrise d'œuvre (10%)	65793
Postes techniques (estimation)	17000
Réserve d'eau (Sdis)	10000
	750717

AR Prefecture
016-211601836-20260428-25_2026-DE
Reçu le 29/04/2026

- Considérant qu'un tel investissement est hors de portée de la commune dont la capacité d'autofinancement est de 18.179 € (document de valorisation financière 2025, SGC Confolens 30/03/2026).
- Considérant au surplus qu'il n'y a pas lieu de créer une dette locale non nécessaire à la satisfaction de l'intérêt général, alors que sur place l'organisation d'événements publics est en l'état possible et que la dette à l'échelon nationale est estimée (au 28 avril 2026) à 121.015 €/foyer fiscal (https://dettedelafrance.fr/).
- Considérant par ailleurs que, s'agissant de l'organisation de fêtes privées, il se trouve, dans la commune ou dans un rayon de vingt kilomètres, vingt-cinq salles de réception.
- Considérant enfin que le motif de la préemption décidée en avril 2018, "développement des loisirs et du tourisme", implique la réalisation prévue dans le permis d'aménager du 24 mai 2022 (dos. n° PA01618322N0001), d'un gîte, pour un montant arrêté le 9 décembre 2022 par le conseil municipal à la somme de 99.134 € TTC, et de six emplacements pour camping-car.
- Considérant que, au final, le coût total du projet de "la Contie" serait de ±1.200.000 € :

Objet	TTC
Préemption	35000
Frais d'acte et de conseils	30000
Travaux de toiture et extension	121541
Salle de réception	750717
Gîte (99.134 + variation indice Insee coût construction T4.2022 - T4.2025)	101494
Places de stationnement pour camping-cars avec bornes de service et vidange	15000
Intérêts emprunt 650.000 € à 3,5% sur 20 ans	254737
A	1308489
(Subvention département) B	100000
A - B	1208489

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer en faveur d'une déclaration sans suite de la procédure pour un motif d'intérêt général tiré de la réalité des contraintes budgétaires de la commune, ce qui signifie que la procédure en cours ne sera pas relancée ni le marché attribué, étant précisé que cette déclaration a été analysée et validée par le cabinet "1927Avocats", conseil habituel de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la déclaration sans suite pour un motif d'intérêt général lié aux contraintes budgétaires (CCP, art. R. 2185-1 & R. 2185-2) qui sera adressée dans le plus bref délai aux entreprises candidates à l'appel d'offres lancé en décembre 2025 pour le projet dit de "la Contie" :

Participants au vote : 11	Abstention : 0	Pour : 9	Contre : 2

Le maire, Armand AGOSTINELLI

MAIRIE de LESIGNAC DURAND
16 (Charente)